



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

autonomie de la Corse

Question au Gouvernement n° 235

Texte de la question

AUTONOMIE DE LA CORSE

**M. le président.** La parole est à M. Paul-André Colombani, au titre des députés non inscrits.

**M. Paul-André Colombani.** Monsieur le Premier ministre, il y a bientôt trente ans, Michel Rocard, alors à votre place, évoquait au sujet de la Corse un « mal qui vient de loin ». De l'endroit même où vous vous trouvez, il avait adressé, en personne, un message fort pour la Corse.

Les trois dernières décennies ont été, comme vous le savez, rythmées par les conflits, par les fractures et par une absence récurrente de dialogue de fond entre la Corse, son peuple et l'État.

Les années 2014 et 2015 ont marqué le début d'une ère nouvelle pour notre île. Durant cette période, les armes se sont tues et ma famille politique, rassemblée, a remporté les élections territoriales de 2015 et, dix-huit mois plus tard, a envoyé trois députés nationalistes dans cet hémicycle, pour y porter la voix de la majorité de nos compatriotes.

**M. Éric Diard.** On est à l'Assemblée nationale française !

**M. Paul-André Colombani.** Aujourd'hui, l'idée d'une Corse autonome est très largement répandue. Des Corses de naissance ou de cœur, d'origine ou d'adoption, nationalistes ou non, partagent massivement et démocratiquement l'aspiration à une évolution politique et institutionnelle,...

**M. Éric Diard.** Il ne fallait pas vous faire élire dans cette assemblée !

**M. Christian Jacob.** Ce sont des Français avant d'être des Corses !

**M. Paul-André Colombani.** ...fondée, non sur le rapport de forces, mais sur le dialogue, l'esprit de réconciliation et la recherche d'une solution pérenne.

**M. Christian Jacob.** Mais qu'est-ce que vous faites ici, alors ?

**M. Thibault Bazin.** Vous représentez la nation française !

**M. Paul-André Colombani.** J'aurais pu vous parler aujourd'hui des agriculteurs corses victimes de la sécheresse, de nos hôpitaux en grève ou des incendies qui ravagent la région de Ghisoni.

**M. Pierre Cordier.** Heureusement qu'il y a les Canadair français !

**M. Paul-André Colombani.** Mais aujourd'hui, ma question, à laquelle s'associent mes collègues Castellani et Acquaviva, est la suivante : monsieur le Premier ministre, êtes-vous favorable, une fois les élections territoriales de décembre acquises, à l'ouverture d'un processus de dialogue associant l'ensemble des forces vives de notre île, en vue de déboucher dans les meilleurs délais sur une autonomie de plein exercice et de plein droit ?  
(*Applaudissements parmi les députés non inscrits.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

**M. Thibault Bazin.** Soyez ferme !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, comme vous le savez, avant d'être ministre de l'intérieur, j'ai eu une première vie.

**M. Aurélien Pradié.** La prise de la Bastille ?

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** Cette vie m'a appris ce que le développement d'une région devait à la volonté de ses élus. J'ai donc toujours été favorable à une grande autonomie.

**M. Thibault Bazin.** Unité nationale !

**M. Gérard Collomb, ministre d'État.** Comme l'a dit le Président de la République lorsqu'il est allé en Corse, nous sommes favorables à l'autonomie de la Corse, mais à l'autonomie de la Corse dans la République française. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM, MODEM et LC ainsi que sur quelques bancs du groupe LR.*)

Je connais les problèmes qui sont les vôtres en matière de développement économique, de chômage des jeunes et de logement : ils se résoudront non pas dans une fuite en avant, mais dans un travail en commun entre la République, le Gouvernement et les autorités locales, dans un partenariat entre nous tous.

Au moment où de grandes puissances émergent à travers le monde, il ne saurait y avoir de processus de dislocation. Nous y perdrons – et vous, et nous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul-André Colombani](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 235

**Rubrique :** Collectivités territoriales

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er novembre 2017](#)